

Association TUC, LES OUBLIES DE LA RETRAITE
Le 28 janvier 2024.

A l'attention de : Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Le gouvernement n'ayant pas pris les mesures réglementaires nécessaires, nous vous informons par la présente que nous le saisissons officiellement d'une demande de modification des dispositions applicables en la matière.

En cas de refus ou d'absence de réponse, nous saisissons le Conseil d'Etat afin que la juridiction suprême de l'ordre administratif ordonne au Gouvernement de modifier les textes réglementaires applicables en la matière.

Pour rappel, la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a modifié l'article L. 351-3 du code de la sécurité sociale, en prévoyant désormais que les périodes de « stage » dont les cotisations ont été prises en charge par l'Etat seront désormais prises en compte pour l'ouverture des droits à pension.

Concrètement, ceci permet que tous les trimestres effectués par les stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des TUC soient désormais pris en considération.

Le dispositif réglementaire a été modifié en ce sens également et est opérationnel pour la prise en compte de ces trimestres pour les salariés faisant valoir leurs droits à la retraite à l'âge légal de départ désormais fixé à 64 ans.

Il reste cependant que soient modifiées les dispositions réglementaires permettant la prise en compte de trimestres réputés cotisés en qualité de TUC pour le bénéfice du dispositif carrière longue, permettant aux assurés de bénéficier d'un départ avant 64 ans.

Nous vous demandons d'agir ou de nous soutenir dans cette démarche afin que nos droits soient correctement réparés comme la loi le précisait.

Les adhérents de l'association TUC, LES OUBLIES DE LA RETRAITE vous remercient, par avance, de votre soutien.

Nous restons à votre disposition, pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Bien cordialement.

Association TUC, LES OUBLIES DE LA RETRAITE